



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

Direction Générale

DCH.PS09.E.316/00

Réf :

00000750

Casablanca, le 29 JUL. 2025

Décision d'Appel à Candidature Interne Inspecteur(rice) Senior(e) au rang de Chef(fe) de Service Département Audit et Contrôle Internes

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste d'**Inspecteur(rice) Senior(e) au rang de Chef(fe) de Service** au sein du **Département Audit et Contrôle Internes**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Mission :

- Réaliser les missions d'inspection au sein des entités du siège ainsi que dans les différentes plateformes aéroportuaires.

2. Activités principales :

2.1 Volet « technique » :

- Proposer et contribuer à la conception d'un plan d'inspection basé sur une « approche de risque » en étroite collaboration avec sa hiérarchie et assurer sa mise en œuvre ;
- Assurer la détection des actes délictueux ;
- Réaliser les missions d'inspection programmées et non programmées ;
- Inspecter, analyser et proposer des pistes d'améliorations en vue de résorber les carences relevées lors des missions d'inspection ;
- Tenir des réunions avec les entités inspectées : ouverture et fin des missions pour validation des constats et présentation des rapports ;
- Remonter les résultats des missions à la hiérarchie ;
- S'assurer de l'application des recommandations émises dans les rapports d'inspection à travers un suivi permanent ;
- Concevoir, alimenter, mettre à jour et suivre le tableau de bord de l'entité.

2.2 Volet « Gestion des moyens humains » :

المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

مطار محمد الخامس - ص.ب. 52 الدار البيضاء الوائيس الهاتف 0522.53.90.40 - الفاكس : 0522.53.96.80

Aéroport Mohammed V - B.P. 52 - Casablanca - Oasis - Tél. : 0522.53.90.40 Fax : 0522.53.96.80

www.onda.ma



- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le (la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.
- **Volet « Contrôle interne et des performances » :**
- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'études requis	Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat dans une spécialité technique ou d'un diplôme de Master ou équivalent en management ou gestion idéalement en finances ou management des risques ou audit ou contrôle de gestion ou contrôle interne ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 4 ans dans un domaine technique ou en management ou gestion, idéalement en finances et/ou management des risques et/ou audit et/ou contrôle de gestion et/ou contrôle interne

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **01 Aout 2025** au **15 Aout 2025** date de rigueur. *RSK*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

